

# **INTÉGRATION DU GENRE ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

**INTÉGRATION DU GENRE DANS LE NBSAP ET  
LE SIXIÈME RAPPORT NATIONAL DU  
CAMEROUN**



**NEH NYONG,  
NBSAP SUPPORT STAFF,  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE  
LA NATURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MINEPDED).**

# L'INCLUSION DES GROUPES DE FEMMES ET DES RÉSEAUX DE FEMMES AU NIVEAU NATIONAL – EFFORTS I

## ▪ CADRE JURIDIQUE

**En 1997, le gouvernement camerounais a conçu et adopté son premier document d'orientation sur l'autonomisation des femmes, document qui définit les priorités et les stratégies du gouvernement dans ce domaine. Il s'agissait de l'énoncé de politique couplé au plan d'action national pour les femmes dans le développement (NAPWID).**

**Les sept domaines d'intervention sont les suivants : améliorer les conditions de vie des femmes, améliorer le statut juridique des femmes, développer les ressources humaines féminines dans tous les secteurs vitaux, assurer la participation effective des femmes (et des groupes de femmes) à la prise de décision, la protection et la promotion des filles, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'amélioration du cadre institutionnel pour une intégration efficace des femmes au développement.**

## ▪ LES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

**Au Cameroun, le ministère de la promotion de la femme et de la famille collabore également avec les associations de femmes, qui peuvent conclure des accords de partenariat avec elles. Certaines ONG, associations, groupes et réseaux des femmes participent à la surveillance et à l'évaluation de la mise en œuvre de la plate-forme de Beijing.**



# L'INCLUSION DES GROUPE DE FEMMES ET DES RÉSEAUX DE FEMMES AU NIVEAU NATIONAL – EFFORTS II

## ▪ ENCOURAGER DAVANTAGE DE FEMMES ET DES GROUPE DE FEMMES EN POLITIQUE

-Le Cameroun est partie aux principaux traités et forums internationaux concernant les droits des femmes, y compris la CEDAW et le plateforme d'action pour la déclaration de Beijing. En tant que tel, il reconnaît constitutionnellement l'égalité genre et a activement encouragé la participation politique des femmes et des groupes de femmes au niveau national.

-Le gouvernement camerounais soutient également les initiatives des femmes, tant du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, ainsi que de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) liées au genre.

## ▪ LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT

-Le programme sectoriel forêts/environnement (PSFE), qui vise à fournir un cadre cohérent pour toutes les activités propices à la réalisation des politiques de préservation des forêts et de la faune du pays, implique fortement les femmes et les groupes des femmes dans la gestion des forêts communautaires.

-Le plan national de gestion de l'environnement (NEMAP) comprend une section intitulée «les femmes dans les programmes environnementaux». Son objectif est l'intégration des femmes dans les programmes environnementaux et la promotion par les femmes de l'utilisation des méthodes de protection de l'environnement.



# **L'INCLUSION DES GROUPES DE FEMMES ET DES RÉSEAUX DE FEMMES AU NIVEAU NATIONAL - DÉFIS**

Toutefois, la sensibilité du gouvernement aux besoins des groupes et des réseaux de femmes dans l'adoption des lois et des politiques exige encore une amélioration. Il est important de:

- Assurer le développement et la mise en œuvre des programmes inclusifs qui encouragent la collaboration et la participation active des groupes et réseaux de femmes;
- Envisager l'inclusion égale de ces groupes et réseaux de femmes dans des activités de leadership visant à promouvoir la modélisation des rôles pour les jeunes filles;
- Réviser les lois régissant les groupes de femmes afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des questions soulevées par ces groupes;
- Envisager des approches appropriées pour mettre en évidence les risques et les effets de certaines normes socioculturelles relatives aux questions genre qui contribuent à limiter l'inclusion de ces groupes de femmes;
- Organiser des formations pour améliorer les capacités de ces groupes et réseaux de femmes;
- Offrir des incitatifs aux groupes de femmes avec des idées innovatrices.



# **DIMENSION GENRE DU NBSAP DU CAMEROUN ET SES RÉSULTATS (POSITIFS)**

En ce qui concerne les NBSAP du Cameroun:

- **Aucun chapitre consacré au genre.**
- **Une déclaration sur l'importance d'inclure le genre: «l'environnement est l'un des secteurs clés où les disparités genre ont été identifiées avec des femmes largement exclues de la propriété foncière et des ressources naturelles, avec une possession de seulement 1-7% des biens fonciers. Cela constitue un découragement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité par les femmes qui constituent la plus grande partie de la population ».**
- **L'Objectif 19 des objectifs nationaux pour la biodiversité du Cameroun souligne également l'importance de l'intégration du genre pour la mise en œuvre effective des objectifs de la biodiversité.**
- **Une «prise en compte insuffisante du genre » est également mentionné comme l'un des principaux facteurs indirects de la perte de biodiversité.**
- **La « mission » national pour la biodiversité met également l'accent sur le genre en tant que garantie pour les générations futures.**
- **Dans le cadre du But stratégique national D, «le genre est une préoccupation existante et transversale dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation réussie des objectifs de développement au sein du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)».**



# MISE EN ŒUVRE DU NBSAP: EFFETS, SUIVI

- Impressionnante mise en œuvre qui est exprimée dans le poster d'Aichi du Cameroun, un photos des progrès du Cameroun dans la réalisation de l'objectif global de la biodiversité qui se rapportent à des objectifs nationaux et donc le NBSAP.
- Du «tableau de bord» de cet poster, le Cameroun s'efforce de:
  - **l'Objectif 1**: «D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.»;
  - **l'Objectif 11** : « D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin»; et
  - **l'Objectif 16** : « D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.»



# LE SIXIÈME RAPPORT NATIONAL DU CAMEROUN ET LE GENRE

- Encore à la phase initiale de collecte de données pour le modèle du sixième rapport national;
- Nous travaillerons avec le point focal genre du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille qui facilitera l'identification et l'établissement de partenariats avec des groupes de femmes et des réseaux qui sont déjà impliqués ou disposés à s'impliquer dans les activités en lien avec l'intégration de la biodiversité;
- Des femmes, des groupes de femmes et des réseaux déjà impliqués, seront amenés à bord pour partager leurs expériences qui seront pertinentes pour ce processus du sixième rapport nationale.



# APERÇU

- L'intégration du genre dans la biodiversité demeure un défi majeur pour le Cameroun et il y a un besoin urgent de mettre l'accent sur les mesures à prendre pour assurer son intégration effective dans tous les processus de biodiversité et surtout le sixième rapport national.
- La demande d'un soutien technique du Cameroun en ce qui concerne l'intégration du genre est énorme et nous espérons sincèrement que l'équipe de la CDB nous tiendra tout au long de ce voyage.







**MERCI**